

**SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 2 Mars 2009  
N° 10**

Date de la convocation :  
24 février 2009

Nombre de membres :  
**9**

Présents :  
**9**

Votants :  
**9**

Le deux mars deux mil neuf à 14 heures,  
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

**Etaient présentes :**

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, QUINET, NIVERT, MOUREAUX,  
MAILLARD, LINTILHAC

Monsieur : GALERNE

Madame CABANILLAS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des Membres pour leur investissement au sein du CCAS.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 13 janvier 2009**

Le compte-rendu du conseil d'administration du 13 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte de gestion 2008 :**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisé par le receveur en poste à la Trésorerie d'Epône.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ Approuve le compte de gestion 2008 établi par Monsieur le Percepteur d'Epône.

**3. Compte administratif 2008 :**

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008, puis sort de la salle.

**Le Conseil d'Administration, siégeant sous la présidence de Madame PIOT conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31, L1612-12 et suivants,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

❖ **Approuve** le compte administratif 2007 qui présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	excédent	Excédent 2007 reporté	Excédent final
Fonctionnement	2 788.84 €	8 629.97 €	5 841.13 €	1 247.51 €	7 088.64 €

❖ **Affecte** le résultat 2008 au budget primitif comme suit :

ARTICLE 002 report de l'excédent de fonctionnement

7 088.64 €

#### **4. Préparation du Budget Primitif 2009**

Monsieur le Président présente la préparation effectuée pour le budget 2009 afin que les Membres du CCAS puissent émettre leur avis, proposer d'autres choses, ajouter ou compléter ces données.

Monsieur le Président précise que les actions actuelles du CCAS sont suffisantes.

Projets 2009 :

- Sortie des anciens à programmer en juin ou en septembre : bateau mouche Paris / Canal Saint Martin
- Demander à la société Debras un devis pour le transport et voir s'il organise des visites dans Paris.

#### **5. Préparation du Repas des Anciens**

Monsieur le Président rappelle que ce repas est prévu pour le 28 mars. Un artiste a été retenu pour chanter des chansons d'Aznavour (600 euros). Les Membres ont défini l'organisation pour :

- Boitage sur l'ensemble de la Commune : dès le mardi 3 mars
- Planning et organisation : Rendez-vous le 28/03 à 9h30 pour l'installation de la salle.
- Repas : Il est demandé de revoir le traiteur pour un devis de repas complet (dessert inclus) ; l'apéritif, le vin, le café et le décor de table seraient à acheter. Les membres du CCAS s'occupent de la préparation des petits-fours pour l'apéritif

Départ de Mme PIOT à 15h30.

#### **6. Questions diverses**

Monsieur le Président a reçu un mail transmis par EDF Service Clients Cergy, lui communiquant des impayés chez un administré de la Commune. L'EDF demande au CCAS de donner une suite à ce dossier.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Ne donne pas de suite à ce dossier

Une enquête est lancée pour l'éventuelle mise en place d'une allocation pour la consommation d'énergie et l'abonnement téléphonique. Un boitage est prévu en même temps que celui du repas des anciens.

Des personnes de la Commune sont actuellement hospitalisées. Des membres du CCAS ont été leur rendre visite.

La prochaine séance du CCAS est prévue pour le 23 mars à 14 h00.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 16 h15.

Le Président,